

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	145 210	133 321	11 889	29 063	-17 174	-59.09
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	232 092	190 136	41 956	70 223	-28 267	-40.25
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières	13 232		13 232	39 695	-26 463	-66.67
	Total II	390 534	323 457	67 077	138 981	-71 904	-51.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	258 402		258 402	249 134	9 268	3.72
	Autres créances	248 585		248 585	124 152	124 432	100.23
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	419 956		419 956	424 650	-4 694	-1.11
	Charges constatées d'avance (3)	74 153		74 153	11 616	62 537	538.36
	Total III	1 001 096		1 001 096	809 553	191 543	23.66
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 391 630	323 457	1 068 173	948 534	119 639	12.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 90 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	90 000		90 000			
	Réserves						
	Réserve légale	9 000		9 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	129 502				129 502	
	Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		301 912		129 502		172 410	133.13
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I		530 414		228 502		301 912	132.13
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	27 362		50 000		-22 638	-45.28
	Total III	27 362		50 000		-22 638	-45.28
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	97 699		267 244		-169 545	-63.44
	Concours bancaires courants	943		1 211		-269	-22.20
	Emprunts et dettes financières diverses			3 335		-3 335	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 968		185 934		-16 966	-9.12
	Dettes fiscales et sociales	240 525		208 738		31 787	15.23
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 263		3 569		-1 307	-36.61
	Produits constatés d'avance (I)						
Total IV		510 397		670 032		-159 635	-23.82
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 068 173		948 534		119 639	12.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

510 397

405 396

A3 LA COMMUNICATION

Société par Actions simplifiée à associée unique
au capital de **90 000,00** Euros

**Siège social : 41 RUE DE LA PRAIRIE,
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
R.C.S : 339 720 237 CRETEIL**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Résultat – Affectation

L'associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **301 912** Euros.

L'associée unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes, pour un montant de **220 000** Euros ;
- Aux autres réserves pour un montant de **81 912** Euros, qui va s'ajouter aux autres réserves antérieures qui étaient de **129 502** Euros, ce qui fait un total de **211 414** Euros ;

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	0 Euro		
31/12/2021	514 413 Euros		
31/12/2020	0 Euro		

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

Signature Présidente

DocuSigned by:
 *Patrick Gomez*
073CBAEB6F8D46A...